

Procréations assistées et filiation

AMP et GPA au prisme du droit, des sciences sociales et de la philosophie

Journée d'études organisée par le **GIP Mission de recherche Droit et Justice** et **l'Institut des Sciences Juridique et Philosophique de la Sorbonne (CNRS/Université Paris 1)**

25 juin 2018

Amphithéâtre Dupuis

Centre Malher, 9, rue Malher, 75004 Paris

Les États généraux de la bioéthique, lancés le 18 janvier 2018 sous l'égide du Comité consultatif national d'éthique s'achèveront en juillet 2018. L'objectif est d'aboutir à une révision des lois de bioéthique, qui pourrait être soumise au Parlement à l'automne 2018.

Y sont abordées les questions soulevées par les procréations assistées : l'assistance médicale à la procréation (AMP) ou procréation médicalement assistée (PMA), et la gestation pour autrui (GPA). La France réserve actuellement le recours à l'AMP aux couples hétérosexuels, interdit la GPA sur son territoire et ne reconnaît que partiellement la filiation des enfants nés à l'étranger *via* cette pratique. Les situations des Français qui recourent à l'AMP ou à la GPA à l'étranger soulèvent de nombreuses problématiques juridiques ; et mettent en évidence les effets du droit et des normes sociales sur le corps des personnes, la famille et la filiation : mise en concurrence des droits des différents pays dans un contexte de circulation des personnes, arbitrage des juges entre ordre public et intérêt de l'enfant, privation d'une partie de ses droits pour l'enfant dont la double filiation n'est pas reconnue, (in)égalité des couples face à la loi indépendamment de leur orientation sexuelle, risque de marchandisation des corps, etc.

À la demande du ministère de la Justice et de l'École nationale de la magistrature (ENM), le **Mission de recherche Droit et Justice** a lancé en 2014 un appel à projets de recherches sur ces sujets dans une perspective de droit comparé. Trois équipes de recherche ont rendu leurs rapports finaux en 2017. En parallèle, plusieurs chercheuses de **l'Institut Juridique et Philosophique de la Sorbonne (ISJPS)** ont mené et mènent des travaux sur les procréations médicalement assistées (AMP et/ou GPA) dans le cadre de **l'Axe Genre de l'ISJPS**. Cette journée d'études collaborative permet de réunir les différentes recherches pour apporter un éclairage plus exhaustif et compréhensif sur les procréations assistées.

À quelles conditions et en vertu de quels présupposés le droit pourrait-il, s'il le doit, accompagner les évolutions de la demande sociale qui se développe ?

Matinée - Les procréations assistées face au droit

9h - Accueil

9h30-9h35 - Mot d'accueil, par **Dominique Rousseau**, professeur de droit public, Université Paris 1, ISJPS

9h35-9h45 - Introduction, par **Kathia Martin-Chenut**, chargée de recherche au CNRS, directrice adjointe scientifique de la Mission de recherche Droit et Justice, et **Julie Mazaleigue-Labaste**, chargée de recherche au CNRS, responsable de l'Axe Genre de l'ISJPS

9h45-10h00 - intervention de **Valérie Delnaud**, directrice adjointe des affaires civiles et du sceau, ministère de la Justice

Session 1 - Procréations assistées et filiation : perspectives juridiques comparées (10h00 - 12h45)

Présidence de séance par **Christine Noiville**, directrice de recherche au CNRS, directrice du centre « Droit, sciences, techniques », ISJPS

10h00-10h15 - Introduction par **Christine Noiville**

10h15-10h45 - « Panorama des législations et jurisprudences dans le monde » par **Nicolas Nord**, maître de conférences HDR, et « Problématiques de droit international privé » par **Delphine Porcheron**, maîtresse de conférences, Université de Strasbourg

10h45-11h05 - « Pour une typologie des différents contextes nationaux : France, Israël, Belgique, Grande-Bretagne » par **Marie-Angèle Hermitte**, directeur d'études honoraire à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), directeur de recherche honoraire au CNRS

11h05-11h20 - Discussion avec la salle

11h20-11h30 - Pause

11h30-12h00 - « Perspectives franco-canadiennes » par **Michelle Giroux**, professeure de droit, Université d'Ottawa, et **Laurence Brunet**, chercheuse, ISJPS

12h00-12h20 - Discussion de la séance par **Marie-Xavière Catto**, maîtresse de conférences, Université Paris 1, ISJPS

12h20-12h45 - Questions et discussion avec la salle

Après-midi - Regards des sciences sociales, de la philosophie et de la bioéthique

Session 2 - AMP et GPA sur le terrain : ce que montrent les sciences sociales (14h10 - 16h)

Présidence de séance par **Alexandrine Guyard-Nedelec**, maîtresse de conférences, Université Paris 1, ISJPS

14h10-14h20 - Introduction par **Julie Mazaleigue-Labaste**

14h20-14h40 - « Approche anthropologique : les familles franco-québécoises face à l'AMP » par **Jérôme Courduriès**, maître de conférences, Université Toulouse-Jean Jaurès

14h40-15h - « Approche sociologique : l'embaras des magistrats entre l'intérêt de l'enfant et l'ordre public français », par **Martine Gross**, chercheuse (sociologie), CNRS, EHESS

15h-15h20 - « Approche démographique : dis-moi qui tu es et je te dirai où aller : le recours transnational à l'AMP et à la GPA », par **Virginie Rozée**, chargée de recherche à l'INED

15h20-15h40 - Discussion de la séance par **Sophie Mollat**, magistrat, Présidente du TGI de Carcassonne

15h40-15h50 - Questions et discussion avec la salle

15h50-16h - Pause

Session 3 - Corps, filiation et familles : questions bioéthiques et politiques (16h - 18h)

16h-16h40 - « La critique de la marchandisation dans le débat sur la GPA : évaluation des arguments et propositions alternatives » par **Marlène Jouan**, maîtresse de conférences, université de Grenoble, discutée par **Élodie Bertrand**, chargée de recherche CNRS, ISJPS

16h40-17h20 - « La GPA, une incitation à réinventer les mécanismes de filiation », par **Elsa Supiot**, maîtresse de conférences, Université Paris 1, ISJPS, discutée par **Laurence Brunet**

17h20-18h - Questions et discussion avec la salle